



Une deuxième jeunesse pour **Un zoo la nuit** *Page B 7*



Réforme du Sénat: Ottawa dévoile ses arguments *Page A 3*



Une délégation palestinienne visite **la Knesset** *Page B 5*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIV N° 171

LE DEVOIR, LE JEUDI 1^{ER} AOÛT 2013

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

LAC-MÉGANTIC

Les patrons de la MMA pourraient être poursuivis

Québec a la possibilité de tenir les administrateurs personnellement responsables des dégâts environnementaux

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les administrateurs et dirigeants de la Montréal, Maine and Atlantic Railway (MMA) pourraient être tenus personnellement responsables du désastre environnemental dans la région de Lac-Mégantic.

Ils pourraient se retrouver dans le collimateur de la justice si le procureur général du Québec institue une poursuite pénale en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui figure dans son arsenal légal depuis moins de deux ans.

Les membres du conseil d'administration de la compagnie ferroviaire pourraient écoper d'une peine pouvant atteindre un million de dollars ou trois ans d'emprisonnement s'ils n'arrivaient pas à démontrer qu'ils ont « fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour [...] prévenir » une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement. « [Ils] ne sont pas à l'abri de l'application des lois canadiennes et québécoises pour leurs activités au Canada ni à l'abri des poursuites pénales entreprises en vertu de ces lois », explique la professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval Paule Halley.

Responsabilité individuelle

L'article 115.40 de la loi reconnaît à tout membre d'un conseil d'administration une responsabilité individuelle en cas d'infraction commise par l'entreprise tout en induisant une présomption de culpabilité. « Lorsqu'une personne morale, un agent, un mandataire ou un employé de celle-ci

VOIR PAGE A 8 : MMA

Lire aussi › **World Fuel Services étonnée d'être visée par l'ordonnance de Québec.** L'entreprise affirme avoir fait affaire avec le CP, qui a sous-traité à la MMA. *Page A 2*

AUJOURD'HUI



Culture › **Le dernier saut d'une danseuse de tête.** Nathalie Buisson est décédée des suites du cancer du cerveau qui l'a poussée à militer activement pour la recherche. *Page B 8*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... B 4

SNOWDEN RÉVÈLE XKEYSCORE



JOHN MACDOUGALL AGENCE FRANCE-PRESSE

Un manifestant brandit une pancarte représentant Edward Snowden lors d'une marche de protestation contre les méthodes de collecte de données de l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) tenue la semaine dernière. En se basant sur des documents fournis par l'ex-agent de la NSA, le quotidien *The Guardian* a dévoilé mercredi l'existence d'un autre programme d'espionnage du Web.

« Tout ce qu'un utilisateur lambda fait sur Internet » est à la portée de la NSA

MÉLANIE LOISEL

Il s'appelle XKeyscore. Certains le déclarent illégal, mais il serait l'un des plus puissants de la planète. Ce logiciel peut retrouver presque n'importe qui n'importe où sur la planète en cherchant dans le contenu des courriels, des clavardages, des bases de données et des historiques de navigation de millions d'internautes. Le quotidien britannique *The Guardian* nous apprend que le XKeyscore est le programme utilisé par

l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) selon des documents fournis par Edward Snowden, l'ancien agent de la NSA à l'origine des récentes révélations sur l'ampleur de la surveillance américaine des communications.

Pour avoir accès à cette gigantesque base de

VOIR PAGE A 8 : XKEYSCORE

Lire aussi › **Procès Manning : saison de chasse.** L'éditorial de Serge Truffaut. *Page A 6*

Naviguer jusqu'au bout de l'infini

Le Web permet « d'appréhender plus facilement cette idée des limites, celles qui existent comme celles qui n'existent pas », estime l'astrophysicien Trinh Xuan Thuan

FABIEN DEGLISE

Le paradoxe est amusant : c'est finalement en cultivant l'instant présent avec méthode, obsession et un téléphone dit intelligent, comme il le fait de plus en plus dans les univers numériques, que l'être humain s'approcherait le plus de l'infini.

« La Toile est quelque chose qui s'y apparente », lance à l'autre bout du fil l'astrophysicien vietnamo-américain Trinh Xuan Thuan, qui vient de publier un nouvel essai sur cette interminable question : *Désir d'infini. Des chiffres, des univers*

et des hommes (Fayard). En ces lieux, « chaque chose à laquelle on peut penser semble avoir une réponse. Le moteur de recherche Google évoque d'ailleurs à sa manière cette idée d'infini : son nom est une référence volontaire au concept mathématique de googol [googol, en anglais] », chiffre gigantesque décrit par Kasner et dont la démesure se représente avec un 1 suivi de 100 zéros. « Dans ces réseaux, on peut alors appréhender plus facilement cette idée des limites, celles qui existent comme celles qui n'existent pas », sortant au passage de l'ornière du présentisme — cette obsession de

l'instant — pour regarder un peu plus loin, estime-t-il.

« L'infini a toujours fait rêver les hommes », dit le philosophe à la tête dans les étoiles, honoré en 2009 par le prix Kalinga de l'UNESCO pour sa « contribution exceptionnelle à la recherche scientifique » et l'an dernier par le prestigieux prix mondial Cino Del Duca pour les mêmes raisons. « Il n'y a pas une culture sur terre qui n'ait pas quelque chose de lié à cette transcendance. Elle répond à un besoin de savoir d'où nous venons et où nous al-

VOIR PAGE A 8 : INFINI

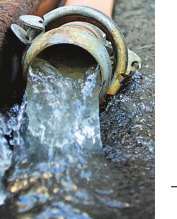
Eaux usées : Terrebonne cumule les infractions

JESSICA NADEAU

Correspondante parlementaire à Québec

La Ville de Terrebonne figure en tête de liste des municipalités ayant reçu le plus grand nombre d'avis d'infraction donnés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en matière de normes de contrôle et de surveillance de rejet d'eaux usées municipales. C'est ce qu'a constaté *Le Devoir*, qui a colligé les avis d'infraction envoyés à toutes les municipalités du Québec depuis 2005.

C'est un total de 103 avis d'infraction qui ont été envoyés par les différentes directions régionales de contrôle environnemental du Québec, révèlent les documents obtenus par *Le Devoir* en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. De ce nombre, la Ville de Terrebonne en a récolté 7 entre décembre 2007 et avril 2012. Suivent ensuite les Villes de Baie-Trinité sur la Côte-Nord, de Saint-Adolphe-d'Howard dans les Laurentides et de Lac-Brome en Montérégie, qui cumulent chacune 4 avis d'infraction pour différentes entraves à la Loi sur l'environnement, dont des déversements d'eaux usées.



103 avis d'infraction ont été envoyés au Québec depuis 2005.

Plusieurs avis

À Terrebonne, les inspecteurs ont constaté à deux reprises, en août 2011 puis en avril 2012, que la station de prétraitement des eaux usées industrielles ne respectait pas les normes de rejet à l'affluent, et ce, pendant plusieurs mois consécutifs. Les inspecteurs avaient également constaté, en 2007, que cette station traitait davantage d'eaux usées industrielles que ce qui lui était permis en vertu de son certificat d'autorisation. Dans tous les cas, on exigeait un plan de mesures correctives dans les plus brefs délais.

Plusieurs autres avis ont été envoyés à la Ville, qui a négligé d'envoyer les rapports d'analyses exigés et qui a procédé, sans autorisation, à l'ajout d'une surverse, ce qui permet d'envoyer l'eau de pluie et les eaux usées dans les cours d'eau lorsque le réseau d'égouts est engorgé en raison de pluies trop fortes.

« Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée », écrit la direction régionale dans l'avis de non-conformité du 11 avril 2012. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1000 \$,

VOIR PAGE A 8 : EAUX



BERTRAND GUAY AGENCE FRANCE-PRESSE

« L'infini a toujours fait rêver les hommes », croit Trinh Xuan Thuan.

ACTUALITÉS

LAC-MÉGANTIC

World Fuel Services se dit étonnée d’être visée par l’ordonnance de Québec

MÉLANIE MARQUIS

World Fuel Services n’arrive toujours pas à comprendre pourquoi Québec s’en prend à elle. En visant la société propriétaire du pétrole qui s’est déversé à Lac-Mégantic dans son ordonnance, le gouvernement tente de lui imputer une part de responsabilité dans cette tragédie — et cela pourrait s’avérer une démarche fort complexe.

Le porte-parole de la firme de relations publiques qui représente l’entreprise, Brian Kennedy, s’est montré perplexe à l’autre bout du fil, mercredi après-midi.

Sans l’affirmer directement, il a laissé entendre que le blâme devrait être adressé à la Montreal, Maine and Atlantic (MMA) — également citée dans le document juridique — et non à World Fuel Services et à sa société affiliée, Western Petroleum Company.

Ces trois entreprises ont d’ailleurs répondu à l’ordonnance, mais «ne se sont pas engagées clairement ou fermement à en respecter les modalités», a indiqué mercredi par voie de communiqué le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs. Les avocats du gouvernement procèdent à une «analyse de leurs réponses afin d’en définir la portée.»

Sous-traitante du CP

M. Kennedy a tenu à prendre ses distances: «World Fuel Services n’a absolument aucune relation contractuelle avec MMA, a-t-il précisé. World Fuel Services a fait affaire avec le Canadien



DARRYL DYCK LA PRESSE CANADIENNE

World Fuel Services affirme avoir fait affaire avec le Canadien Pacifique, lequel a ensuite sous-traité à la MMA. Le Canadien Pacifique n’est pas visé par l’ordonnance de Québec.

Pacifique pour le transport de la marchandise à partir du Dakota du Nord jusqu’au Nouveau-Brunswick [...] Ce sont eux qui ont ensuite offert le contrat en sous-traitance à la MMA.»

Le Canadien Pacifique (CP) s’est refusé à tout commentaire sur cette question mercredi.

La World Fuel Services, dont le siège social se trouve à Miami, en Floride, s’est dite étonnée d’être montrée du doigt par Québec, qui l’a sommée lundi de réhabiliter entièrement les lieux souillés par les quelque 5,7 millions de litres de pétrole brut s’étant échappés des wagons-citernes de la MMA.

Mais pour Keith Stewart, coordonnateur de la campagne Climat-Énergie de Greenpeace, il ne fait aucun doute que les sociétés visées

doivent assumer une part de responsabilité. «Ces compagnies-là ont sciemment pris des risques. Elles ont mis du pétrole dans des wagons-citernes qu’elles savaient à risque au lieu d’avoir recours à des modes plus sécuritaires et plus modernes», a-t-il exposé.

Le convoi qui a explosé était composé de wagons-citernes de classe 111A. Ce type de wagon suscitait l’inquiétude depuis plusieurs années au Bureau de la sécurité des Transports (BST), qui avait recommandé à Transports Canada en novembre 1996 de prendre «immédiatement» des «mesures» pour réduire la possibilité d’un déversement.

Il y a fort à parier que, si elles sont traînées en cour, World Fuel Services et à sa société affiliée privilégieront une ligne de

défense qui pourrait braquer de nouveau les projecteurs sur le rôle que joue Transports Canada en matière de réglementation ferroviaire, selon M. Stewart. «Leur argument, ce sera que le gouvernement [fédéral] leur permettait d’agir ainsi et que ce qu’ils faisaient était donc légal», prédit-il.

Et les avocats qui représentent Québec dans ce dossier auront beaucoup à faire pour convaincre le juge de la responsabilité des compagnies identifiées comme les propriétaires du pétrole, de l’avis d’un juriste. «J’ai de la difficulté à voir un lien juridique. Ça va être difficile de leur imputer une faute», selon Robert Godin, professeur à la Faculté de droit de l’Université McGill.

La Presse canadienne

CONFLIT ÉTUDIANT

La commission se prolongera à des fins électoralistes, prédit la CAQ

PIERRE SAINT-ARNAUD

La Coalition avenir Québec (CAQ) n’est nullement surprise du report d’un mois des audiences de la Commission spéciale d’enquête sur les événements du printemps 2012 au Québec et s’attend maintenant à ce qu’elle demande une prolongation de son mandat, ce qui servirait selon elle les intérêts politiques du Parti québécois.

«Vous allez voir qu’on va redemander une extension et ça va amener [le dépôt du rapport] quelque part au mois de mars, peut-être un mois avant les élections, a soutenu le porte-parole caquiste en matière de Justice, Jacques Duchesneau, pour qui l’échéance électorale ne fait aucun doute. C’est clair, je n’ai même pas de doute dans mon esprit. C’est bien évident qu’on va être en élection au printemps prochain.»

De la «petite politique»

M. Duchesneau se dit toujours convaincu que la Commission, présidée par l’ex-ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, a été mise sur pied par le gouvernement Marois strictement à des fins électoralistes. «On va se faire du capital parce qu’il est clair que, ce que l’on vise essentiellement au niveau du Parti québécois, c’est de faire porter le blâme de tout ça au Parti libéral. C’est de la petite politique», a tranché le député de Saint-Jérôme.

La Commission a décidé de reporter ses audiences, qui devaient en principe s’amorcer ce jeudi, au début de septembre, constatant que les éven-

tuels témoins n’étaient pas disponibles en raison de la période des vacances estivales.

M. Duchesneau se garde bien, toutefois, de montrer du doigt le président de la Commission, disant avoir le plus grand respect pour M. Ménard et pour l’ex-juge Bernard Grenier, qui est également commissaire au sein de l’organisme. «J’apprécie particulièrement M. Ménard, que j’ai côtoyé, a expliqué M. Duchesneau. Je n’ai pas de doute que M. Ménard et le juge Grenier, que j’ai aussi côtoyé dans ma carrière, ce sont deux sommités. C’est le seul espoir que j’ai qu’il va peut-être se produire quelque chose de positif là-dedans.»

Il a davantage de réserves à l’endroit de la troisième commissaire, l’ex-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, qu’il estime partielle en raison de sa position contre la hausse des droits de scolarité durant le conflit.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) se dit prête à participer aux audiences si on le lui demande, même si elle a des réserves quant au mandat de la Commission et à son format. «Nous ne sommes pas d’accord avec la grande étendue du mandat; entre autres, ils peuvent se pencher sur des comparaisons internationales, ça peut être très long, a fait valoir le président de la FEUQ, Antoine Genest-Grégoire. Il y a aussi le fait que ce n’est pas une commission d’enquête comme on le réclamait, mais bien une commission d’examen.»

La Presse canadienne

Le luxe libéré.



CADENZA

Le luxe n’est plus réservé qu’à de rares privilégiés. Visitez LeLuxeLibere.ca.



Le pouvoir de surprendre

ACTUALITÉS

OPTION NATIONALE

Un premier candidat à la succession d'Aussant

MARCO FORTIER

Encore ébranlé par la démission-surprise de Jean-Martin Aussant, Option nationale (ON) tente de se reprendre en main: un premier candidat, Sol Zanetti, s'apprête à plonger dans la course à la direction du jeune parti indépendantiste, a appris *Le Devoir*.

La comédienne et militante Catherine Dorion, qui était pressentie pour succéder à Jean-Martin Aussant, a décidé de passer son tour et d'appuyer la candidature de M. Zanetti, comme elle l'explique dans une lettre publiée en page A 7. Inconnu du grand public, ce dernier s'est fait un nom au sein d'ON à titre de candidat dans la circonscription de Louis-Hébert, aux élections de septembre 2012.



Sol Zanetti

«*Le départ d'Aussant a été dur pour le moral momentanément, mais on s'est dit que ça ne serait pas le parti d'un seul homme*», a dit Sol Zanetti en entrevue avec *Le Devoir*, mercredi.

Ce professeur de philosophie au Campus Notre-Dame-de-Foy, un établissement d'enseignement privé de niveau collégial à Québec, a été attiré à Option nationale par la fougue de Jean-Martin Aussant, qui a claqué la porte du Parti québécois en juin 2011. Deux ans plus tard, en juin dernier, le départ précipité d'Aussant — pour s'occuper de ses enfants — a provoqué une onde de choc chez les 8000 membres d'ON. Certains militants remettent en question leur engagement au sein du jeune parti, reconnaît Sol Zanetti. Mais la vaste majorité des membres reste en place et compte tout mettre en œuvre pour relancer la formation avant les prochaines élections générales, selon l'aspirant-chef de 30 ans (il aura 31 ans la semaine prochaine).

Un pays à bâtir

«*On va se retrousser les manches et on va continuer*», dit Marc-Antoine Bélanger, responsable des communications du parti. Le Conseil national d'ON met la dernière main aux règles de la course à la direction, qui sera officiellement lancée dans les prochaines semaines, indique-t-il.

Au moins deux autres militants d'ON songeraient à se lancer dans la course, mais seul Sol Zanetti a confirmé sa candidature. Comme son charismatique fondateur, M. Zanetti dit militer à Option nationale «*pour l'indépendance d'abord et avant tout*».

«*Dans le parti, Sol Zanetti est vraiment une minivedette. J'ai vu ses discours, il peut faire rire et pleurer les gens en parlant avec sa tête et avec son cœur*», dit Catherine Dorion. Elle renonce à se lancer dans la course pour la même raison qui a mené au désistement de Jean-Martin Aussant — s'occuper de sa jeune famille.

La course à la direction qui s'amorce est cruciale pour l'avenir d'Option nationale, croit Catherine Dorion. Candidate dans Taschereau en septembre 2012, elle continuera de militer à la condition que le parti reste «*un allumeur de fougue, un incubateur d'enthousiasme*». Toute une mission pour le prochain chef du parti, qui a obtenu 1,89% des voix avec Jean-Martin Aussant comme chef, en septembre dernier.

Le Devoir

CHEFFERIE DU PLC

Aucune sanction contre les candidats endettés

Ottawa — Le commissaire aux élections fédérales, Yves Côté, affirme que les anciens candidats qui doivent encore de l'argent à la suite de la course à la direction du Parti libéral en 2006 ne seront pas traduits en justice par Elections Canada.

M. Côté suggère plutôt que les candidats soient autorisés à rembourser l'argent en temps opportun.

Les conservateurs de Stephen Harper avaient exigé qu'Electons Canada inflige des sanctions aux libéraux qui n'ont pas réussi à rembourser les prêts à l'expiration du délai prévu. Ils qualifient d'absolument honteuse la décision annoncée mardi par M. Côté.

La course à la direction du Parti libéral a eu lieu le 3 décembre 2006. Quatre candidats devaient encore de l'argent au 31 décembre 2011, y compris l'ancien chef libéral Stéphane Dion, dont le montant en souffrance s'élevait à 7500\$.

Ken Dryden devait encore rembourser 225 000\$; Joe Volpe, 97 800\$; et Hedy Fry, 69 000\$.

Le commissaire a déterminé que la loi, dans sa forme actuelle, n'est pas suffisamment claire pour permettre l'application de mesures pénales concernant les créances impayées et les prêts non remboursés à l'échéance d'une période de prorogation.

Elections Canada n'a pas imposé d'amende ou emprisonné aucun des candidats aux élections de 2006, 2008 ou 2011, mais 105 d'entre eux devaient de l'argent au-delà du délai de 18 mois accordé pour rembourser leurs prêts.

La Presse canadienne



FRED CHARTRAND LA PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement fédéral affirme qu'il peut réformer le Sénat sans tenir compte des doléances des provinces canadiennes.

RÉFORME DU SÉNAT

Ottawa dévoile ses arguments en Cour suprême

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral réaffirme, devant le plus haut tribunal du pays, qu'à son avis il peut aller de l'avant et réformer le Sénat sans tenir compte des doléances des provinces. Et si Ottawa décide carrément d'abolir la Chambre haute — lieu de multiples scandales cette année —, le Parlement pourra le faire sans le consentement unanime de ses partenaires provinciaux.

Après avoir soumis son projet de réforme du Sénat à la Cour suprême en février, le gouvernement de Stephen Harper a déposé mercredi ses arguments au tribunal.

Citant tour à tour les changements prévus au projet de réforme des conservateurs, le mémoire de 80 pages souligne que ceux-ci ne sont pas contraires à l'article 42 de la Constitution. Pour modifier les conditions qui y sont énumérées, il faut un amendement constitutionnel et l'assentiment de la majorité des provinces représentant la moitié de la population canadienne.

Poillievre confiant

Limiter le mandat des sénateurs à neuf ans — alors qu'ils prennent leur retraite à 75 ans présentement — ne fait pas partie des conditions non modifiables listées dans la Constitution. Et ce «*n'est pas une modification profonde ou structurelle. Les pouvoirs, la portée et le rôle du Sénat restent les mêmes*», argue le document.

Quant aux consultations publiques que seraient invitées à mener les provinces — si elles le souhaitent — pour ensuite soumettre leur liste de candidats à la recommandation du premier ministre, cela ne contrevient pas au «*mode de sélection*» édicté dans la loi suprême du

pays, car ce pouvoir reviendrait encore au gouverneur général.

Pour ce qui est des conditions de propriétés (posséder 4000\$ de biens), jugées «*désuètes*» par le ministre de la Réforme démocratique Pierre Poillievre, celles-ci non plus ne sont pas expressément énumérées dans la Constitution. On n'y parle que de «résidence» — exigence qui oblige un sénateur à habiter la province qu'il représente, ce qui a mené à une partie du scandale des dépenses de sénateurs ce printemps.

Dans son renvoi, Ottawa demande enfin à la Cour suprême s'il peut abolir le Sénat en se contentant de l'Accord de sept des provinces représentant 50% de la population nationale (la formule d'amendement constitutionnel du 7/50). «*Nous croyons que oui*», a tranché M. Poillievre, tout en précisant que son gouvernement privilégie d'abord une réforme. En point de presse mercredi, il s'est dit convaincu que le tribunal lui donnera raison sur toute la ligne.

Et si la Cour suprême tranche autrement? M. Poillievre a refusé de répondre à cette «*question hypothétique*».

Amendement constitutionnel

Pourtant, l'un de ses anciens collègues croit que le renvoi de Stephen Harper va échouer. Élu lors d'élections sénatoriales albertaines en 1998 et en 2004, Bert Brown a été nommé à la Chambre haute par M. Harper en 2007. Agé de 75 ans cette année, il a pris sa retraite. En avril, il affirmait au *Devoir* qu'il croit qu'il faut un amendement constitutionnel pour réformer le Sénat comme le veut le gouvernement conservateur.

Une opinion partagée par Québec dans son propre renvoi en Cour d'appel du Québec. Et par

quatre experts constitutionnels du Canada anglais, qui ont signé son mémoire. Trois d'entre eux concluent que la réforme conservatrice est si profonde qu'elle influencerait sur «*les pouvoirs du Sénat*», ce qui équivaut à une réforme constitutionnelle comme le prévoit l'article 42 de la Constitution — sur lequel se base Ottawa pour plaider l'inverse devant la Cour suprême et la Cour d'appel du Québec — et ce qui requerrait un amendement avec la formule du 7/50.

A ces experts, le factum d'Ottawa rétorque que ce sont des «*avis juridiques déguisés en science politique*» et que «*c'est au juge, et non aux experts, de trancher les questions de droit interne*».

Limites tacites

Toutefois, un autre constitutionnaliste réfute à son tour l'analyse pointue du fédéral. L'ancien ministre québécois des Affaires intergouvernementales Benoît Pelletier estime qu'il ne faut pas oublier le renvoi sur la Chambre haute, rendu par la Cour suprême en 1979. Celui-ci tranchait qu'outre la Constitution, il faut aussi tenir compte des «*caractéristiques essentielles*» du Sénat.

M. Pelletier — qui se range du côté de l'argument québécois dans ce débat — a souligné en entrevue téléphonique que la Constitution «*ne contient pas toutes les limites. Il y en a d'autres qui sont tacites [...]* Le renvoi sur la Chambre haute a écarté les caractéristiques essentielles du Sénat de la compétence unilatérale du fédéral».

Le renvoi en Cour d'appel sera entendu les 10 et 11 septembre; celui en Cour suprême, du 12 au 14 novembre.

Le Devoir

GRÈVE DES DIPLOMATES

Le gouvernement envisage de recruter à l'étranger

Le syndicat porte plainte, accusant le fédéral de mauvaise foi

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le conflit de travail est au beau fixe depuis plus de deux mois et la grève des agents du service extérieur ne semble pas près d'être réglée, alors que les deux parties s'accusent mutuellement de négocier de mauvaise foi. Or, si le différend s'éternise, voilà qu'Ottawa pourrait se tourner vers des employés locaux embauchés sur le terrain pour remplacer ses diplomates en grève.

Pour le moment, le bureau du président du Conseil du trésor Tony Clement réitère, jour après jour, qu'il «*continue d'espérer un règlement [...] qui est juste pour les employés et juste pour les contribuables*», comme réitéré mercredi par son porte-parole.

Mais des sources ont confié au réseau CTV mardi que le gouvernement envisage maintenant de remplacer certains diplomates dans diverses missions à l'étranger par des employés locaux. Les ambassades et hauts-commissariats canadiens comptent déjà beaucoup de ce type de salariés, embauchés sur place. Il semble que, si les diplomates et le fédéral n'en viennent pas à une entente bientôt, le gouvernement puisse recourir encore davantage à cette main-d'œuvre — moins coûteuse — pour pallier les grèves de ses agents du service extérieur.

Ce serait toutefois «*délicat*», notamment dans les cas de traitement de visa ou de passeport, car «*cela les rendrait particulièrement sensibles à la fraude* [un visa et un passeport se monnaient]», a commenté au *Devoir* l'ancien ambassadeur canadien Michel Duval, par courriel.

Des soldats piégés par une grève des diplomates en Israël

Ottawa — Une poignée de Casques bleus canadiens en mission de maintien de la paix en Israël sont retenus dans ce pays en raison... d'une grève des employés du ministère israélien des Affaires étrangères. Les huit soldats canadiens font partie d'une mission visant à offrir de la formation et du soutien aux forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Ils sont à l'étranger depuis un an. Or, les visas des militaires qui devaient les remplacer en Israël n'ont pu être traités en raison de l'arrêt de travail des fonctionnaires dans ce pays qui dure depuis mars.

La Presse canadienne

Le ministre Clement n'a ni confirmé ni nié cette information, indiquant à CTV qu'il évalue «*toutes [les] options, et cela inclut des choses qui n'ont pas été faites dans le passé*».

En coulisses, on concédait mercredi que c'est une des options envisagées. Mais à long terme, car on souligne que, pour le moment, ce n'est pas la solution privilégiée et qu'on espère encore conclure une entente négociée.

Ce scénario semblait toutefois de plus en plus improbable, mercredi, alors que le syndicat et le fédéral se sont accusés tour à tour de miner les pourparlers en faisant preuve de mauvaise foi.

Les négociations entre l'Association professionnelle des agents du service extérieur (APASE) et Ottawa sont bloquées depuis des mois. Les deux parties ont envisagé la médiation la semaine dernière, mais ne se sont pas entendues sur les préliminaires que voulait y imposer le fédéral.

Arbitrage exécutoire

L'APASE a accusé le ministre Clement d'avoir «*sciemment et volontairement demandé des conditions à l'arbitrage exécutoire qui ne pouvaient pas être raisonnablement acceptées*», car elles auraient «*prédéterminé la décision de l'arbitre*», a expliqué le président Tim Edwards dans une plainte déposée à la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Le syndicat a demandé à l'organisme d'assigner les deux parties à l'arbitrage exécutoire.

Invité à préciser s'il accepterait cette convocation, le porte-parole du ministre Clement a simplement réitéré que le gouvernement «*mise sur un règlement qui respecte les intérêts tant des employés que des contribuables*». De l'avis de Matthew Conway, c'est le syndicat qui «*a choisi de bafouer le principe de la négociation de bonne foi en dévoilant des documents de négociation confidentiels*». Lorsque les pourparlers devant mener à la médiation ont achoppé, l'APASE a distribué ses correspondances avec le ministre, où chacun détaillait ses conditions à l'arbitrage.

Les agents du service extérieur sont sans contrat de travail depuis l'été 2011 et ils ont entamé leurs grèves tournantes il y a dix semaines.

Le Devoir

ACTUALITÉS

SCIENCE

« L'autoroute de l'enfer »,
une voie d'éruption express
pour les volcans

Paris — Les chercheurs l'appellent « *l'autoroute de l'enfer* » : c'est la voie souterraine permettant à certains volcans d'entrer en éruption extrêmement rapidement, déjouant les tentatives de prévision, selon une étude publiée mercredi dans la revue *Nature*.

Les volcans craquent de la roche en fusion, le magma, produit dans le manteau terrestre, la couche intermédiaire entre le noyau de la Terre et la croûte terrestre.

Le magma venant du manteau se stocke sous le volcan dans ce que les géologues appellent une « *chambre magmatique* » qui joue le rôle de réservoir jusqu'à ce que la pression devienne trop importante. C'est alors que l'éruption se produit.

Normalement, le magma du manteau remonte lentement vers la chambre, s'attardant longuement dans une espèce de halte intermédiaire, plusieurs kilomètres sous le volcan.

Mais la nouvelle étude suggère qu'il peut exister des voies allant directement du manteau à la chambre magmatique. Le volcan peut alors être sous pression, c'est-à-dire prêt à exploser, en quelques mois, autant dire en un rien de temps pour les géologues.

Mystérieux tremblements
de terre

Une équipe dirigée par Philipp Ruprecht (Université Columbia, New York) a étudié ce scénario en analysant les traces de l'éruption du volcan Irazu, au Costa Rica, survenue entre 1963 et en 1965.

Le volcan peut alors être prêt à exploser en quelques mois, autant dire en un rien de temps

Dans des cristaux d'olivine, un minéral issu des laves volcaniques, ils ont ainsi découvert des éclats de nickel, un élément présent dans le manteau, qui témoignent d'une ascension extrêmement rapide du magma. Si l'ascension avait été plus lente, le nickel aurait en effet fondu et diffusé à travers les cristaux.

Les chercheurs ont calculé que le magma avait réalisé une ascension de 35 kilomètres à travers la croûte terrestre en quelques mois seulement. « *Il doit y avoir un conduit du manteau jusqu'à la chambre magmatique* », a

déclaré la géochimiste Terry Plank. « *Nous aimons l'appeler l'autoroute de l'enfer* », a-t-elle ajouté.

De l'olivine avec des éclats de nickel a également été retrouvée dans des volcans au Mexique, en Sibérie et dans le nord-ouest de l'Amérique, prouvant qu'il ne s'agit pas d'un phénomène local, souligne l'Université Columbia dans un communiqué.

Ces résultats peuvent expliquer pourquoi les sismologues ont parfois détecté de mystérieux tremblements de terre à de grandes profondeurs — 20 à 30 km — plusieurs mois avant de fortes éruptions. Ces séismes peuvent être le signe que le magma force sa route à travers les voies cachées.

Les chercheurs citent l'éruption du Pinatubo, aux Philippines, en 1991, ou encore celle du volcan islandais Eyjafjallajökull, en 2010.

Agence France-Presse



HALLDOR KOLBEINS AGENCE FRANCE-PRESSE

Le volcan islandais Eyjafjallajökull est entré en éruption en 2010.



PHILIPPE LOPEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Les épisodes de smog sont récurrents en Chine. Et dans tout le pays, la pollution causerait chaque année 750 000 décès prématurés parmi la population.

ENVIRONNEMENT

La Chine s'inquiète
de sa pollution atmosphérique

ALEXANDRE SHIELDS

Les problèmes environnementaux en Chine ont pris des proportions telles que les dirigeants politiques ne peuvent plus les ignorer, après des décennies d'un développement économique débridé. Remisant pour une rare fois la langue de bois habituelle des dirigeants de ce régime dictatorial, le ministre chinois de l'Environnement a d'ailleurs admis mercredi que le pays fait face à de graves problèmes en ce domaine.

« *La Chine souffre d'un grave problème de pollution atmosphérique et ses émissions polluantes dépassent largement les capacités* [d'absorption] *de la nature. Plus de 70 % des villes ne respectent pas les normes de qualité de l'air et il y a urgence à agir* », a expliqué le ministre Zhou Shengxian dans le cadre d'une entrevue publiée dans le *Quotidien du peuple*.

« *Il ne faut pas placer sur un piédestal un héros en se référant uniquement à son PIB* », a également affirmé le responsable de l'Environnement de l'État le plus peuplé de la planète. Un pays qui a su imposer depuis des années son modèle de production au rabais, basé sur les bas salaires et les normes environnementales déficientes. Un modèle qui a séduit les grandes entreprises occidentales.

Mais cette façon de faire montre de plus en plus ses limites, selon le ministre Zhou Shengxian. « *Rouler en BMW et boire de l'eau polluée, ce n'est pas la modernisation que nous souhaitons* », a-t-il laissé tomber pour illustrer les problèmes liés au développement chinois actuel.

Population mécontente

Ses propos se veulent surtout une réponse aux inquiétudes croissantes de la population sur le prix à payer pour la croissance économique frénétique du pays. Il est vrai que le débat sur les questions environnementales trouve

de plus en plus d'écho en Chine et la pression s'accumule sur les autorités, sommées d'agir. Devenue l'atelier du monde, le premier marché automobile et le premier émetteur de gaz à effet de serre de la planète, la Chine subit les conséquences de sa réussite économique.

750 000 décès prématurés

Le brouillard de pollution sur les villes du nord de la Chine en janvier dernier a provoqué un fort mécontentement populaire, de même que la découverte en mars de milliers de cadavres de porcs dans un fleuve qui fournit Shanghai en eau. Et dans tout le pays, la pollution causerait chaque année 750 000 décès prématurés parmi la population, selon la Banque mondiale.

Difficile, cependant, d'avoir l'heure juste sur la gravité de la situation dans ce pays. La Chine a par exemple mené récemment une étude de cinq ans sur la qualité des sols à travers le pays, pour un coût total de 165 millions de dollars. Les résultats ont été classés « *secret d'État* ». En revanche, le gouvernement vante régulièrement ses campagnes antipollution, en mettant en avant des objectifs ambitieux de réduction des émissions nocives. Les experts indépendants soulignent cependant que les résultats prendront des décennies à se matérialiser.

La semaine dernière, les dirigeants politiques ont affirmé qu'ils souhaitent investir 285 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour combattre la pollution de l'air. Le gouvernement veut ainsi réduire la pollution de l'air de 25 % d'ici à 2017 par rapport aux niveaux de 2012. Le gouvernement compte également mettre au point un plan de lutte contre la pollution de l'eau et un autre pour améliorer l'environnement rural.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Une parente
va refaire
l'ultime vol
de l'aviatrice
A. R. Earhart

Washington — Amelia Rose Earhart, une lointaine parente d'Amelia Earhart, va tenter de refaire l'an prochain le dernier périple de cette aviatrice américaine disparue dans le Pacifique en 1937, et « *le terminer symboliquement* », a-t-elle annoncé.

En juin 2014, « *je vais, avec le copilote Patrick Carter, recréer et achever symboliquement le vol de mon homonyme Amelia Mary Earhart* », disparue dans le Pacifique en 1937, « *un des plus grands mystères de l'histoire* », indique un communiqué du Projet Amelia.

La jeune femme de 30 ans, pilote d'avion à ses heures et journaliste météo à Denver, dans le Colorado, va décoller d'Oakland (Californie) à bord d'un monomoteur suisse Pilatus PC-12 NG, pour 100 heures de vol, 45 000 km et 14 escales. Elle espère devenir ainsi « *la plus jeune femme à faire le tour du monde à bord d'un monomoteur* », indique le Projet Amelia.

Amelia Earhart, 39 ans, tentait un tour du monde par l'est en suivant l'équateur quand elle avait pour la dernière fois donné signe de vie le 2 juillet 1937, lors de son ultime étape entre la Nouvelle-Guinée et la Californie. Elle pilotait un bimoteur Lockheed Electra, accompagnée du navigateur Fred Noonan.

Mystère

Le mystère de leur disparition a conduit ces dernières années une association de passionnés d'archéologie aéronautique, TI-GHAR (The International Group for Historic Aircraft Recovery), à organiser plusieurs expéditions pour tenter de retrouver les traces de l'avion disparu.

Ces passionnés estiment que l'aviatrice a pu se poser en catastrophe et même survivre quelque temps sur le minuscule atoll inhabité de Nikumaroro, dans l'archipel de Kiribati, car une série d'indices, y compris des transmissions radio, le laissaient penser à l'époque. Des traces d'objets manufacturés y ont également été découvertes depuis.

La jeune Earhart est la présidente fondatrice de la Fondation Fly with Amelia, qui accorde des bourses d'apprentissage au pilotage pour les jeunes filles.

Agence France-Presse

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL 100 • 150 Achat-vente-échange 160 • 199 Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL 200 • 250 Achat-vente-échange 251 • 299 Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUERDISCRIMINATION
INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

GRAND 5 1/2 RDC, 2 CH.
fermées, stat. arr., s.-s. semi-fini, bien éclairé, face au parc Ahuntsic, près service et métro.
125\$/mois chauffé.
514 793-2342, dispo sept.

HOMA - 5 1/2 - 3ème étage.
Personnes tranquilles. Août.
700\$ 514 523-7227

160
APPARTEMENTS ET
LOGEMENTS À LOUER

MOREAU et SHERBROOKE
RDC, 2 min. métro, calme, rénové aspect loft, 1500 p.c., grand jardin stationnement, septembre, 1650\$
514 206-9770

NDG - 5 1/2 - HAUT DUPLEX
Non-fumeur, 990\$ chauffé.
Août. 514 241-5821

OUTREMONT - 4 1/2
(Boul. St-Joseph / de l'Épée)
1200 p.c., frigo, cuisinière, lav. vais. et eau chaude incl., chauffé.
OCTOBRE. 1 565 \$ + garage.
514-271-9882 b.v.

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

COLLIOURE - BORD DE MER
Maison réno, 2 c.c. Libre à partir du 4 août. Photos et infos dispos.
(514) 651-9321

PARIS - MONTPARNASSE
3/4 pers. Confort. Prix dégressif Août/septembre. 514 287-1313

LES PETITES ANNONCES

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00**
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **514-985-3322**
Télécopieur: **514-985-3340**
petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE
À LOUER

PARIS
Atelier meublé, libre en août, équipé, 2 c.c., ensoleillé, calme. Entrée privée arborée, dans le sympathique quartier de Belleville, métro, 15 minutes de Châtelet.
2800\$/mois (800\$/sem).
33.1.40.30.09.14
riouxchristian@yahoo.com

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Semi-mois 514 272-1803

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison de village dans le quartier médiéval de Nyons. 2 c.c. 2 s. de b. Toute équipée. Terrasse ensoleillée. Internet.
www.bonnevisite.ca/nyons
819 658-1218

307
LIVRES ET DISQUES

'**Librairie Bonheur d'Occasion**'
achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
4487 de la Roche-Mt-Royal

175
MAISONS DE CAMPAGNE
À LOUER

ESTRIE
Saint-Venant-de-Paquette
2 gentils chats gris désirent partager temps plein leur grande maison durant les mois d'hiver (de novembre à avril).
Lieu idéal pour artiste-écrivain musicien en période de création
Tout inclus (chauff., internet, etc...) Prix modique. 819 658-1218

506
ARGENT DEMANDÉ OU À PRÊTER

ArgentDirect.com
Prêts de 500 \$ et plus, sans enquête de crédit, approbation 1h.
1-888-374-5777

515
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Service à domicile. 514 573-7039 Julien

598
SERVICES DIVERS

MAGOG
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir.
www.auxjardinschampetres.com

700
ANNIVERSAIRES
ET MARIAGES700
ANNIVERSAIRES
ET MARIAGESSoulignez les heureux
événements de la vie

Anniversaires, mariages,
naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

**700 bonnes raisons
pour faire du
bénévolat !**
cabm.net

598
SERVICES DIVERS

MAGOG
Pour vos réunions d'affaires, réceptions de tout genre, 4 salles privées, menu du terroir.
www.auxjardinschampetres.com

700
ANNIVERSAIRES
ET MARIAGES700
ANNIVERSAIRES
ET MARIAGESSoulignez les heureux
événements de la vie

Anniversaires, mariages,
naissances, félicitations, etc.

514 985-3322 ou petitesannonces@ledevoir.com

**700 bonnes raisons
pour faire du
bénévolat !**
cabm.net

AVIS DE DÉCÈS

Dubois Poitras, Thérèse
1930-2013

À Laval, le 29 juillet 2013, à l'âge de 83 ans, est décédée Thérèse Dubois, épouse de Jean-Guy Poitras.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Jean-Claude, Daniel (Diane Parent) et Mario (Luc Charron), ses petits-enfants Julien (Marie-Claude Leblond) et Florence, ses arrière-petits-enfants Félix et Rose, ses frères Robert (Micheline Jobin) et Denis, ses sœurs Lucille (Gaston Gervais) et Denise (Normand Lalonde), son beau-frère Gérard Bergevin (feu Pauline Dubois) et sa belle-sœur Aline Imbeault (feu Jean-Guy Dubois) ainsi que plusieurs neveux, nièces et amis.

La famille recevra les condoléances le samedi 3 août 2013 à 10 h en l'église Sainte-Dorothée au 655, rue Principale à Laval, suivi du service funéraire à 11 h.

Un merci tout particulier au personnel et aux bénévoles de la Maison de Soins Palliatifs de Laval pour leur gentillesse et leur dévouement. Au lieu de fleurs, un don peut être fait à la Maison de Soins Palliatifs de Laval.

GRATUIT !

À la famille éprouvée :
Le journal Le Devoir postera
gratuitement une copie plastifiée
de l'avis publié.

Demandez-le au : 514 525-5379
necrologie@lememorial.com

ACTUALITÉS

VILLE DE QUÉBEC

Nickel: Arrimage Québec précise son plan d'action

ISABELLE PORTER
à Québec

Arrimage Québec a répondu dans les délais à la requête du ministère du Développement durable. Ce dernier lui avait donné jusqu'au 31 juillet pour détailler sa stratégie de réduction des poussières de minerai dans le port.

«Hier [mardi], on a reçu une réponse de l'entreprise», a expliqué Caroline Boiteau, directrice adjointe du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale. Il s'agit d'un document «assez» volumineux, précise-t-elle. «On va devoir prendre du temps pour analyser le tout, avant d'émettre une opinion à ce sujet.»

Le ministère du Développement durable voulait obtenir des précisions sur le plan d'action dévoilé en mai par la compagnie de transbordement de minerais.

En avril, le ministère avait confirmé par une étude qu'il y avait dans l'air du quartier Limoilou des concentrations de nickel supérieures à la norme et qu'elles provenaient des installations de Arrimage Québec.

Le plan de la compagnie prévoyait notamment l'installation de nouveaux canons à eau pour limiter la formation de poussières quand les minerais sont extraits des bateaux. Or, le ministère le jugeait trop «minimaliste». «Pour se positionner, il faut savoir comment c'est opéré, le territoire couvert, comment ça fonctionne, les seuils d'alerte», a précisé mercredi M^{me} Boiteau.

«Obligation de résultat»

Qu'advient-il si c'est insuffisant? La directrice adjointe ne veut pas préciser sa pensée là-dessus, mais souligne qu'AQ a une «obligation de résultat» pour abaisser le taux d'émission de nickel.

Du côté de l'entreprise, on dit avoir fait le maximum. «Il n'y a personne qui peut dire

qu'on n'a pas pris ce dossier-là à bras-le-corps», a avancé mardi le porte-parole Richard Thibault. On est en train de mettre en place les meilleures pratiques qui se font un peu partout à la grandeur de la planète.»

M. Thibault avance même que d'autres ports ont consulté Arrimage Québec pour s'inspirer de ses méthodes d'avant-garde. Il souligne qu'environ 15 millions ont été investis dans les installations.

Les motivations de Véronique Lalande

Les canons à eau sont en place depuis le 22 juillet, mais on n'en a pas fait l'annonce parce que des «vérifications finales» restent à compléter, dit-il. «On devrait être capables de le faire d'ici une quinzaine de jours», a poursuivi M. Thibault.

Il n'a toutefois pas voulu revenir sur la mise en demeure qu'a transmise la compagnie au ministère au début du mois. Arrimage Québec lui reprochait de s'acharner sur elle pour faire du dossier un enjeu constitutionnel. Rappelons que le Port de Québec est sous juridiction fédérale.

Le 24 juillet, Véronique Lalande, du groupe Vigilance Port de Québec, avait avancé que l'entreprise évoquait justement le débat constitutionnel pour ne pas rendre des comptes.

Invité à réagir à cette déclaration, M. Thibault a remis en question ses motivations. «M^{me} Lalande, elle commence à faire beaucoup de politique dans ce dossier-là. Je suis en train de me demander si elle n'a pas l'intention de se présenter à un moment donné», a-t-il déclaré. M^{me} Lalande n'était pas joignable pour réagir à cette sortie mercredi. Dans le passé, elle a souvent dit n'avoir aucune ambition politique.

Le Devoir



RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

Le plan de la compagnie prévoyait notamment l'installation de nouveaux canons à eau pour limiter la formation de poussières quand les minerais sont extraits des bateaux.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le candidat à la mairie de Montréal, Richard Bergeron, veut recouvrir l'autoroute Ville-Marie.

Bergeron s'engage à recouvrir Ville-Marie

Le chef de Projet Montréal estime qu'il en coûterait entre 50 et 70 millions pour couvrir l'autoroute entre les rues Saint-Denis et Saint-Urbain

MÉLANIE LOISEL

Le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, met dans sa liste de priorités le recouvrement d'une partie de l'autoroute Ville-Marie. Le candidat à la mairie de Montréal veut plus précisément recouvrir la partie de l'autoroute entre les rues Saint-Denis et Saint-Urbain, soit du CHUM au Palais des congrès.

Équipe Bergeron propose de procéder en trois étapes pour réaliser ce projet qui devrait prendre, selon leurs estimations, une dizaine d'années au total. «Le segment allant d'Hôtel-de-Ville à Sanguinet constitue le parvis du nouveau CHUM, où se rendront bientôt 16000 personnes chaque jour. La présence de la station de métro Champ-de-Mars en fait également le principal accès au Vieux-Montréal. [...] S'il y a urgence à procéder au recouvrement d'une première section de l'autoroute en tranchée, c'est là qu'elle se trouve», a indiqué Janine Kriber, colistière du parti et candidate dans le district Saint-Jacques.

Les deux autres sections à recouvrir seront, par la suite, les segments des rues Hôtel-de-Ville à Saint-Laurent, puis Saint-Urbain à Saint-Laurent.

« [Richard] Bergeron se livre parfois à une amicale comptabilité créatrice, mais moi, je pense qu'il faut être rigoureux »

Réal Ménard

«Le gouvernement du Québec vient tout juste de créer une réserve foncière sur le segment Saint-Urbain à Saint-Laurent dans l'intention de procéder à un nouvel agrandissement du Palais des congrès. Dans ce cas, le coût du recouvrement représentera une simple composante du coût total du projet», a tenu à dire Jimmy Zoubris, candidat dans le district Peter-McGill.

Dix fois moins cher

Le chef, Richard Bergeron, estime que les coûts du recouvrement pourraient être de 50 à 70 millions de dollars, alors que les chiffres qui circulent depuis quelques années pour recouvrir cette portion d'autoroute sont plutôt de l'ordre de 500 millions de dollars. À son avis, ce montant est «une grosse exagération».

Équipe Bergeron a expliqué qu'il y a 10 ans, la section de l'autoroute Ville-Marie du square Victoria à Saint-Urbain (équivalente à celle qui doit être recouverte) a nécessité des investissements de 730 millions de dollars. Cette somme a toutefois permis de recouvrir la section d'autoroute longue de 500 mètres, en plus d'acquérir plusieurs terrains, de construire de nouveaux bâtiments, de recycler des anciens édifices, de créer un stationnement souterrain et d'aménager plusieurs hectares d'espaces publics.

Le responsable du dossier des transports au comité exécutif de la Ville de Montréal, Réal Ménard, met en doute les estimations de l'Équipe Bergeron. «M. Bergeron se livre parfois à une amicale comptabilité créatrice, mais moi, je pense qu'il faut être rigoureux et je m'en remets

aux chiffres qui ont été présentés à partir de l'étude qui a été payée, je vous le rappelle, moitié-moitié par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal», dit l'élu de Vision Montréal.

Autre étude, autre coût

La dernière étude financée par les deux ordres du gouvernement remonte à 2009. À l'époque, un responsable du MTQ évaluait à 100 millions les coûts pour recouvrir 1,5 kilomètre d'autoroute, soit de la rue De Lorimier à Saint-Urbain. Cette étude a été revue récemment par un consortium et les coûts estimés étaient de 1,1 milliard de dollars uniquement pour le recouvrement de l'autoroute, dont 500 millions pour la partie entre Saint-Denis et Saint-Urbain.

Le chef du Parti libéral, Philippe Couillard, avait également dit, en juin dernier, que le recouvrement de l'autoroute pourrait nécessiter «plus de 1 milliard de dollars en investissements publics».

Le Devoir

D Voir aussi · La carte de l'île de Montréal situant le projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. [LeDevoir.com](#)

Keystone XL: après les emplois, le climat

Obama insiste sur l'impact que pourrait avoir Keystone XL sur le climat planétaire

Washington — Le président américain Barack Obama a évoqué mercredi les conséquences que pourrait avoir l'approbation du projet de pipeline Keystone XL sur le climat de la planète lors d'une réunion générale avec les représentants et les sénateurs démocrates au Capitole, à Washington.

Après la rencontre, le sénateur Ben Cardin a rapporté aux journalistes que, questionné au sujet de son apparente réticence à approuver le projet, M. Obama avait répondu que le débat entourant l'oléoduc proposé par la firme de Calgary TransCanada ne concernait pas seulement les Américains et les Canadiens, mais l'ensemble de la population mondiale.

Par le passé, Barack Obama a répété à plusieurs reprises publiquement qu'il fallait rejeter Keystone XL s'il était prouvé que sa construction augmenterait de manière importante les émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

Le président a aussi donné des suers froides récemment aux partisans du pipeline en minimisant le nombre d'emplois qui seraient créés par l'oléoduc de 7 milliards de dol-

lars, qui permettrait de transporter chaque semaine des millions de barils de pétrole de l'Alberta et du Dakota du Nord vers des raffineries du golfe du Mexique.

Chiffres contradictoires

Dans une entrevue publiée par le *New York Times* le week-end dernier, M. Obama affirme en effet que Keystone XL entraînerait la création d'environ 2000 emplois durant sa construction, mais de seulement 50 à 100 postes permanents une fois les travaux terminés.

Ces chiffres contredisent ceux avancés par le département d'État américain dans son évaluation environnementale du projet, dans laquelle il estime que l'oléoduc créerait 42 100 emplois durant la période d'un à deux ans nécessaire à sa construction, puis de 35 postes permanents ou temporaires une fois mis en service.

Les gens pour Keystone XL ont souvent eu recours à l'argument de la création d'emplois pour défendre le projet. Plus tôt cette semaine, le président des syndicats de l'industrie américaine du bâtiment, Sean McGarvey, a publié un commu-

niqué pour réfuter les propos de Barack Obama. «La portion sud du pipeline Keystone XL, qui n'avait pas besoin de l'approbation présidentielle, mais qui a tout de même bénéficié de l'appui du président et est présentement en construction, a déjà généré des millions d'heures de travail et a eu un effet positif sur le plan économique pour les populations locales», a soutenu M. McGarvey.

Une décision définitive d'Obama devrait être rendue d'ici la fin de 2013 ou le début de 2014

Keystone XL est un projet d'oléoducs de la société canadienne TransCanada qui relierait, sur un tracé de 1897 km, les sables bitumineux de l'Alberta, au Canada, au Nebraska, en plein centre des États-Unis. Keystone XL ferait plus que doubler la capacité de transports actuellement permise par un circuit, plus long, d'oléoducs.

Mais les associations écologistes s'inquiètent des risques de pollution des nappes phréatiques en cas de fuite et soulignent que l'exploitation des sa-

bles bitumineux est extrêmement polluante. L'oléoduc fait présentement l'objet d'un examen de la part du département d'État parce qu'il doit traverser une frontière internationale. Une décision définitive devrait être rendue d'ici la fin de 2013 ou le début de 2014.

Le président avait en janvier 2012 remis toute décision à cette année afin de permettre la réalisation d'une étude sur l'impact écologique.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'augmentation de la production pétrolière nord-américaine est

telle qu'elle provoque une véritable «onde de choc» planétaire, qui aura pour conséquence de freiner la hausse du cours de l'or noir au cours des prochaines années. Un scénario qui tranche avec ce qu'on prévoyait il y a à peine quelques années. Mais cette ruée vers l'énergie fossile risque aussi de mettre à mal la recherche de sources énergétiques moins destructrices.

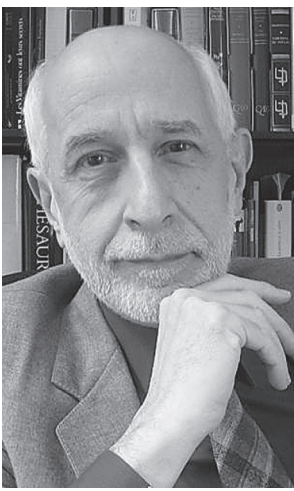
Avec l'Associated Press et l'Agence France-Presse
Le Devoir

Il y a 6 ans disparaissait Cédrika Provencher

Trois-Rivières — Il y a tout juste six ans, Cédrika Provencher était vue pour la dernière fois, près de son domicile, à Trois-Rivières. Elle était alors âgée de neuf ans. Sa disparition a provoqué une onde de choc qui a largement dépassé les frontières du Québec. Le 31 juillet 2007, en soirée, la petite fille aurait été sollicitée par une personne adulte pour chercher un chien noir et blanc, près de son domicile trifluvien. Elle n'a jamais été revue depuis. Après six ans, le dossier de la

disparition ne semble pas avoir beaucoup progressé. À l'instar des anniversaires précédents, une cérémonie en hommage à la fillette aura lieu mercredi soir au sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, situé rue Notre-Dame Est, dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine, à Trois-Rivières. Un défilé aux flambeaux suivra dans les jardins du sanctuaire. D'autre part, la Fondation Cédrika-Provencher invite la population à son activité de ce 31 juillet au parc Chapais de Trois-Rivières, dès 11 h. Les enfants apportent leur repas pour un pique-nique et préparent un dessin sur la prévention des enlèvements d'enfants.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

PROCÈS DE BRADLEY MANNING

Saison de chasse

À certains égards, le dossier dont le soldat Bradley Manning est le principal acteur est à l'image du verre à moitié plein ou à moitié vide. Vide? Il a échappé à l'accusation d'espionnage. Plein? Il a été reconnu coupable de 20 des 22 chefs d'accusation retenus contre lui. Quoi d'autre? Il symbolise l'agressivité particulièrement musclée que cultive le gouvernement Obama envers les lanceurs d'alerte et les journalistes.



Si l'on a bien compris les méandres des balises légales afférentes à la communication d'informations délicates par un citoyen américain à un tiers, que ce dernier soit américain ou étranger, l'armée des États-Unis, de concert avec la Maison-Blanche, avait choisi d'articuler sa poursuite sur la loi dite *Espionage Act* votée... en 1917! Soit un texte composé des années-lumière avant l'émergence de la quincaille informatique dont use avec avidité la National Security Agency (NSA). Pour s'en convaincre, il suffit de méditer les nouvelles révélations d'Edward Snowden, par *The Guardian* interposé, sur le logiciel XKeyscore conçu par la NSA, un logiciel qui met en relief comme jamais ceci: l'arbitraire est un absolu à sens unique.

En s'appuyant sur la loi évoquée, le gouvernement Obama a montré combien sa volonté de punir Manning se conjugait avec le mépris pour les informations d'intérêt public. Son objectif a été atteint. Car si Manning n'a pas été considéré comme un espion, la Cour martiale a tout de même conclu qu'il avait violé six articles de la loi en question. On répète: il n'est pas espion, mais il a violé la loi consacrée à l'espionnage. De fait, bien des avocats craignent que la sentence qui va s'ensuivre soit «chargée» et qu'elle ait conséquemment l'effet que l'on prête à la massue sur le droit du public.

Le cas Manning mis à part, il faut savoir et retenir que, depuis l'adoption de l'*Espionage Act* en 1917, aucun gouvernement ne s'est autant appuyé sur ce texte que le gouvernement actuel. Jusqu'à présent, sept poursuites pour actes d'espionnage ont été menées par Obama, soit davantage, tenez-vous bien, que tous les présidents depuis 1917. Tant l'American Civil Liberties Union que le Government Accountability Program ou le Brennan Center for Justice's Liberty appréhendent une intensification des peines, propre à réduire au silence les agents publics épris de justice et d'honnêteté. D'autant...

D'autant que le sort réservé à Manning depuis avril 2010 a logé à l'enseignement de la constante brutalité. Un, il a été maintenu dans l'isolement le plus complet pendant onze mois. Deux, le moins que l'on puisse dire est que son droit à une défense s'est fait dans l'adversité. Bref, la dureté du traitement dont il a été l'objet a inquiété jusqu'au rapporteur de l'ONU sur la torture ainsi qu'Amnistie internationale.

La chasse aux sorcières à laquelle se livre Obama, car c'est bel et bien de cela qu'il s'agit, a eu pour point d'orgue tout récent l'épisode suivant: après avoir «bidouillé» les courriels, échanges téléphoniques et jusqu'aux comptes en banque du réputé journaliste James Risen du *New York Times*, voilà que le gouvernement veut l'obliger à témoigner contre Jeffrey Sterling, un ancien agent de la CIA qui l'avait *briefé* sur les errements de l'agence en Iran.

Bon. Peu après l'acquittement de l'assassin de Trayvon Martin et l'abolition par la Cour suprême de la loi sur le droit de vote qui fut si chère à Martin Luther King, Barack Obama a quelque peu ému le monde en témoignant sur ce que c'est, d'être un Afro-Américain. Et alors? Il n'est pas sans savoir qu'avant l'essor de King, les journalistes Harry S. Ashmore, John Chancellor, Ralph McGill et autres Karl Fleming furent des Manning, Snowden et Risen avant l'heure. Bref, ils furent les défenseurs acharnés et courageux du premier amendement consacrant dans le marbre la liberté d'expression et la liberté de presse.

LE FÉDÉRAL ET LA SCIENCE

Toujours moins

C'est quasiment une vérité de La Palice que ce constat rendu public cette semaine par Statistique Canada qui démontre que le gouvernement fédéral réduira ses dépenses en matière de science et technologie en 2013-2014. Sciences et administration conservatrice sont décidément incompatibles, comme Statistique Canada pourrait en témoigner, elle qui a dû dénaturer le recensement sous l'exigence de ce gouvernement obtus.

La perte d'importance de la science pour Ottawa continue donc sur sa lancée, la baisse de budget de cette année (de 3,3%) s'ajoutant aux diminutions des années passées (13% en quatre ans).

Lorsqu'on la regarde en détail, on constate toutefois que la baisse n'est pas généralisée. Les ministères, les organismes fédéraux, les universités écopent. Mais pas les «*entreprises commerciales*». Celles-ci voient le volet Recherche et Développement qui leur est destiné être augmenté de 6,6%.

Parallèlement, les montants consacrés aux «*recherches non orientées*» — celles qui sont «*motivées par la curiosité scientifique, avec comme objectif d'augmenter les connaissances*», et qui servent aussi au financement de bourses d'études supérieures, comme le décrit Statistique Canada — dégringolent. Elles sont passées de 990 millions de dollars en 2009-2010 à 641 millions deux ans plus tard, un financement réduit de plus du tiers!

Le portrait ne se redressera pas. En mai dernier, le gouvernement officialisait le virage «entreprises» pris par le Conseil national de recherche du Canada. Il s'agira désormais de privilégier la recherche qui a des retombées commerciales immédiates. On n'est même plus dans le traditionnel débat entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée: on est purement dans les affaires, au sens d'espèces sonnantes et trébuchantes.

Chaque fois que ce fait est rappelé, les conservateurs rétorquent que leur gouvernement investit largement dans la recherche. Sauf qu'ils n'y comprennent rien, confondant les montants (de toute manière réduits) et leur distribution, de même que leur finalité. Le gouvernement insiste par exemple sur la recherche et le développement en entreprises, alors que celle-ci est très mal encadrée. Les fonds servent à mille fins et ont peu d'incidence sur l'innovation et sur la productivité. Résultat: le Canada se contente du milieu de peloton au sein des pays de l'OCDE, soulignait encore un rapport sur le sujet en mai dernier. Rapport qui notait par ailleurs notre glissement du 3^e au 9^e rang en cinq ans en matière de recherche universitaire... Rien pour se vanter et tout pour démotiver les chercheurs, qu'en plus, le gouvernement muselle. Une pure catastrophe.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Le flou théâtral

Le texte de Gilbert David que *Le Devoir* publie à propos de la situation théâtrale québécoise est d'une pertinence remarquable. Il invite à lire attentivement le dossier préparé par la revue *Spirale* au sujet de l'horizon incertain du théâtre québécois.

Depuis plusieurs années, j'ai rarement lu une analyse aussi lucide des différents aspects qui caractérisent le paysage théâtral québécois.

Les réflexions radicales qui se profilent à travers ce pamphlet fort bien écrit sont issues de la plume d'un universitaire chevronné. Cofondateur de la revue *Jeu*, Gilbert David connaît le milieu plus que tous les autres de sa profession.

Son expérience et sa maturité intellectuelle donnent de la force à sa parole. Que peut-on faire de concret à partir d'une observation aussi éclairante de notre vie théâtrale?

Gilbert David a raison de se méfier des états généraux où s'énonceraient de nouveaux vœux pieux sans conséquence. Je suggère plutôt que le Conseil québécois du théâtre (CQT), lors de son prochain congrès par exemple, invite ses membres à un important débat autour des différentes questions abordées par ce texte fondamental.

Des solutions concrètes pourraient

sans doute y être formulées.

Louis-Dominique Lavigne
Codirecteur artistique du Théâtre de Quartier
Le 31 juillet 2013

Oublierons-nous Lac-Mégantic?

Les malheureux et tristes événements survenus à Lac-Mégantic, dont le seul point positif aura été de soulever une solidarité peu commune à travers le Québec, sont arrivés dans une période où les médias connaissent des ralentissements. Tout l'éclairage et le poids médiatiques furent dédiés à ce drame.

Ça ne sera pas de sitôt que les gens connaîtront les finalités judiciaires, un peu comme un pointage de sport qui n'arrive pas, entre les autorités gouvernementales et le responsable.

Les semaines passeront, le hockey ouvrira ses camps d'entraînement, l'Assemblée nationale reprendra du service, les activités scolaires recommenceront et la routine quotidienne s'installera dans l'intérêt des gens.

Pendant ce temps, la lassitude agira lentement et la redondance médiatique autour du drame à Lac-Mégantic alimentera-t-elle le citoyen rejoint par les vicissitudes de la vie en quête de nouvelles informations cet automate? Oublierons-

nous Lac-Mégantic?
Francis de Gainsbourg
Québec, le 30 juillet 2013

Consul «honoraire»

Monsieur le Haut-Commissaire de Nouvelle-Zélande, bien que nous soyons tous les deux Néo-Zélandais, je me permets de vous écrire en français, par respect pour les citoyens de Lac-Mégantic. Aucun message de condoléances n'a été publié sur le site Web du Haut-Commissariat, cependant, je suis persuadé que vous êtes au courant de la tragédie qui a frappé cette municipalité, car même les médias néo-zélandais en ont parlé. Selon les journalistes de notre pays, le grand patron de la Montreal, Maine, and Atlantic Railway se serait vu accorder le poste de consul honoraire en reconnaissance de l'excellence de sa gestion dans la privatisation des chemins de fer nationaux. Je m'adresse à vous pour demander la révocation de cet honneur désormais clairement immérité. C'est en effet assez gênant. Si cela ne s'avère pas possible, je crois qu'il convient d'offrir malgré tout les condoléances les plus sincères au nom de tous les Néo-Zélandais au Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
William Raillant-Clark
Montréal, le 30 juillet 2013

LIBRE OPINION

Une ville en été

CLAIRE GAGNON

Québec

J'habite en bas de la côte du Palais, juste au coin de la rue Saint-Paul, entre la rue Saint-Nicolas où il y a une pizzeria qui sent le fromage, dans un édifice qui abritait l'ancien cabaret Chez Gérard.

Une rue tonitruante de bruits de toutes sortes chaque été: le bruit des voitures qui passent, qui klaxonnent, le bruit des camions à déchets qui passent tôt le samedi matin avant le réveil de la ville, le bruit des valises à roulettes qui descendent la côte, tirées par les touristes qui se rendent à la gare de train ou à la gare d'autobus.

Le soir, le bruit s'amplifie à cause des nombreux festivals, feux d'artifices, concerts, spectacles qui agitent tous ces gens venus y assister.

Il y a aussi le bruit des sirènes des camions de pompiers qui tentent de se frayer un chemin à travers le défilé d'autos qui bougent à peine, trop dense pour ce que la rue peut contenir.

Et la sirène crie, les voitures de police activent à leur tour leurs sirènes, et voilà que s'ajoute la sirène de l'ambulance qui accourt à l'appel de détresse. Tous ces bruits s'emmêlent, se côtoient, s'entrechoquent, s'entrecroisent.

Plus tard dans la nuit, il y a les cris des givrés par l'alcool, la drogue et au-

tres substances qui, rendus à l'apogée, au paroxysme éthylique de ce qu'ils ont ingurgité, tentent désespérément de cracher le feu en eux. Ils hurlent.

Et ça recommence tous les jours, tous les soirs de l'été, parce que l'été tout est grand ouvert: le cœur, la tête, l'envie folle de croire que tout est permis, de dire qu'on est vivant. L'été, il faut vivre parce qu'après...

D'une autre époque

Parmi tous les bruits de l'été, celui qu'il me fait le plus grand bien d'entendre, c'est celui de la calèche qui descend la côte du Palais, après une dure journée de promenade de touristes, pour se rendre à son bercail y reposer le cheval qui lui aussi en a trop vu, trop entendu, et n'en peut plus.

Le bruit du sabot qui claque sur l'asphalte d'un pas lent, bien ancré, ce bruit me rassure, me calme et me laisse croire que comme le cheval, je suis d'une autre époque, et que mon rapport à la ville est tout aussi délétère que la calèche qui circule à travers les autos, les autobus, les motos, les sirènes, la musique en sourdine qui bourdonne dans la petite voiture en attente du feu vert pour tourner, s'en retourner dans son enclos. Un cortège qui défile tout l'été.

En bas de la côte, il y a moi et eux. En haut de la côte, il y a eux et moi. Ne me demandez plus où est le Château

Frontenac: c'est par là. Ne me demandez plus où est le McDonald's: c'est en haut de la côte. Ne me demandez plus c'est où le Petit Champlain: c'est par là-bas. Ne me demandez plus c'est où la côte de la Potasse: qu'est-ce que vous voulez aller faire là? Ne me demandez plus c'est où le marché du Vieux-Port: c'est juste là.

Les croisiéristes se perdent eux aussi dans les rues de la ville, ne savent plus où ils sont. Ils montent à bord de mon autobus et se demandent où ils doivent descendre.

Alors, je les aide à comprendre la carte qu'ils ont dans leurs mains et leur explique qu'ils ont pris l'autobus dans le mauvais sens. Bienvenue! C'est beau ici! Bon voyage!

Je pars

Chaque été, le bruit s'accroît et je me dis: c'est le dernier. Après dix ans, ça y est, je pars. Comme le cheval, je m'en vais me reposer emportant dans mes oreilles tous ces bruits inutiles qui pourtant rassurent.

J'ai décidé de barrer ma porte et faire mes valises.

Lorsque je reviendrai, je chercherai mon chemin et j'espère qu'il y aura une gentille résidente pour me dire: c'est par là! Et qui se dira: une autre qui ne sait pas où elle va.

Au revoir!

IDÉES

Pourquoi je ne me présente pas à la chefferie d'Option nationale — et celui que je nous souhaite comme chef

CATHERINE DORION

Candidate d'ON dans la circonscription de Taschereau aux élections de septembre 2012

Je déjeunais chez Aussant il y a quelques jours alors que je ne savais pas encore que je ne me présenterais pas à la chefferie d'Option nationale. La veille, une réunion dans les hautes sphères du parti s'était terminée au petit matin et je mangeais sans appétit, me mordant la lèvre et me triturant les ongles. J'avais mal dormi, j'avais passé la nuit à réfléchir à toutes sortes de détails relatifs à l'avenir d'ON. Pendant ce temps, Jean-Martin jouait avec ses enfants dans un laisser-aller que je ne lui avais pas vu souvent avant sa démission. Moi, je serais morte de fatigue lorsque j'irais chercher ma fille en après-midi pour passer le reste de la journée avec elle. Si je me faisais élire comme chef, ça serait ça, ma vie — et la sienne. Et puis, il y a ce rêve d'écrire des romans qui me suit depuis que j'ai cinq ans et que je repousse sans cesse, ce rêve que je peux réaliser quand je veux du moment que j'y mets le temps, parce que je sais que j'ai le talent. Voilà qui, pour l'instant, se couperait beaucoup mieux avec le fait d'être mère d'une jeune enfant...

Mais j'avais de la difficulté à ne pas me présenter parce que j'avais peur que l'enthousiasme tombe et que meurent les espoirs précieux que nous avons fait germer depuis la naissance d'ON. C'est que, dans ce qui a participé au succès d'Option nationale jusqu'à maintenant, il y a principalement deux choses :

1. La clarté décomplexée de son option indépendantiste.

2. La manière de faire. Au lieu de dire qu'on va travailler à faire l'indépendance, on travaille à la faire — dans les cuisines, sur les réseaux sociaux, partout où s'exerce notre créativité, avec des arguments frais, intelligents et séduisants qui nous rappellent que la souveraineté est une idée moderne et logique et qu'on peut la réaliser sans s'empêtrer dans 28 000 obstacles. « *On est ce qu'on fait* », disait l'autre. Cette absence de *bullshit* a attiré à nous d'autres gens créatifs venus de tous les domaines professionnels. Le mouvement indépendantiste avait enfin cassé la frontière rigide qui le faisait tourner en cercle fermé depuis 1995 malgré tout le courage de ceux qui avaient tenu le fort entre-temps. Quand on parlait des gens d'ON comme d'une « bouffée d'air frais » dans le paysage politique et indépendantiste québécois, c'est de ça qu'on parlait.

Sol Zanetti, un choix évident

Ce deuxième point, c'est l'épice miracle. Parce que le mouvement réamorce tout à coup sa croissance et va chercher du sang nouveau et intéressant, on se remet à se dire que c'est faisable et qu'on n'a qu'à s'y mettre. Qui voudrait mettre son temps et son talent dans un projet qu'il croit voué à l'échec? Si tous les indépendantistes du Québec se remettaient à en jaser avec fougue autour d'eux, le pays ne serait plus bien loin. L'enthousiasme est tout, et Op-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La course à la succession de Jean-Martin Aussant à la tête d'Option nationale est lancée.

tion nationale agissait comme un incubateur d'enthousiasme.

Je voulais que cela demeure et j'avais confiance en mes capacités pour le faire. Mais ce matin-là, chez Jean-Martin, je me suis mise à chercher qui d'autre avait cette capacité d'enthousiasmer les non-convaincus autour de la cause et pouvait être assez fou pour vouloir se présenter à la chefferie d'Option nationale.

Ça n'a pas pris de temps. C'était une évidence. Une maudite bonne tête courageuse nommée Sol Zanetti.

Il n'est pas connu à l'extérieur du parti, mais au dernier congrès d'ON, lors de l'élection des membres du Conseil national du parti, il est arrivé deuxième tout de suite après moi en nombre de votes, alors que, contrairement à moi, personne ne le connaissait. Il avait fessé dans le tas avec son discours de présentation, un mélange de force, d'intelligence bien plantée, d'humour et de tendresse. Les membres présents au Congrès en étaient tombés amoureux. En tant que chef, me suis-je dit, il se ferait connaître rapidement.

La première fois qu'il m'a impressionnée, c'était au début du printemps étudiant, alors qu'on annonçait les investitures de la région

de Québec. Il était tout nouveau en politique, comme la majorité des membres d'ON. Comme il est prof de philo, les journalistes lui posaient des questions agressives sur la position des profs dans le conflit, s'empilant sur lui avec cette assurance parfois arrogante que leur confère leur pouvoir particulier. Et avec une élégance très aussantienne, il les a tous rassés, avec des arguments bien tournés, incisifs et précis. Wow.

Plus tard, je l'ai vu parler aux assemblées. Un orateur excellent, naturel, passionné, drôle. Et puis, il est d'une impressionnante force morale. Un vrai Hobbit (en plus beau). Il paraît qu'en politique, ils sont rares. ON en a rassemblé un nombre anormalement élevé; il faut donc l'un d'entre eux pour représenter le parti.

Garder la flamme

Il a trente et un ans et peu d'expérience en politique de parti — et c'est parfait comme ça. Parce que c'est d'ON dont on parle, et non du Parti libéral ou du Parti québécois. Parce que c'est d'un mouvement spontané fondé sur la sincérité et la confiance en l'intelligence des gens dont on parle, et non d'une machine électorale. Parmi ceux qui m'ont écrit pour

me pousser à me présenter, je retiens un commentaire qui m'a particulièrement plu : « *Je ne veux pas comme chef d'ON un rond-de-cuir de la politique. Je veux quelqu'un qui a le charisme de René Lévesque, l'authenticité et l'énergie de Pierre Bourgault, je veux quelqu'un qui est capable d'entraîner une partie de la jeunesse dans son sillage.* » Sol Zanetti a ça. Mais « C'est qui, lui? » se disent les gens, à l'instar de Geneviève L'obstineuse (conseillère politique au ministère du Développement durable), qui posait la question sur son mur Facebook. Regardez-le bien aller. Il ne pourra pas ne pas faire sa marque, et les gens verront bien qu'il n'y avait pas que JMA, qu'il n'y a pas que moi, que nous sommes plusieurs, et que nous pouvons être un maudit beau *dreamteam* pour l'indépendance, comme le PQ des années 70.

À ce stade-ci de son histoire, le parti peut devenir beaucoup de choses, dans un sens comme dans l'autre. Je prie pour qu'il garde cette flamme qui l'avait rendu unique et flamboyant au milieu des mornes, et c'est avec cela à l'esprit que je donne mon appui à Sol, qui vient tout juste de me confirmer qu'il sera de la course.

C'est parti.

LA RÉPLIQUE > PROJET DE LOI SUR L'ADOPTION

Un juste rééquilibrage des enjeux en cause

ALAIN ROY

Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal

Dans un texte publié dans les pages du *Devoir* du 26 juillet, mon collègue Edmund Coates de l'Université McGill s'inquiète des conséquences du projet de loi 47 — Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption, d'autorité parentale et de divulgation de renseignements. À mon humble avis, contrairement à ces appréhensions, le projet de loi ne menace pas l'« équilibre » entre les adoptés et les parents d'origine; il a plutôt le mérite de le rétablir un tant soit peu.

Le projet de loi modifie de fond en comble le système de « retrouvailles » en place depuis le début des années 80. Ce système, faut-il le rappeler, apporte certains tempéraments à la confidentialité absolue des dossiers d'adoption en permettant à l'adopté de retrouver ses parents d'origine, et vice-versa.

Les retrouvailles sont toutefois conditionnelles à l'expression d'un consentement par l'une et l'autre des parties. La partie recherchée n'aura qu'à refuser la demande de retrouvailles qui lui aura été communiquée par l'intermédiaire du centre jeunesse pour en sceller le sort de manière définitive. Il en sera de même si la partie recherchée décède avant que la demande n'ait été transmise au centre jeunesse. Le *de cujus* n'ayant jamais eu l'occasion d'exprimer de son vivant un consentement aux retrouvailles, comme l'exige la loi,

LE DÉCLENCHEUR

« *Un projet de loi présentement à l'étude à l'Assemblée nationale menace l'équilibre longuement éprouvé entre les adoptés et les parents d'origine. [...] [C]ertaines de ses dispositions porteraient atteinte à des promesses données aux parents d'origine.* »

[...] *Suivant la réforme, l'adopté continuera d'être automatiquement protégé. Seule la protection des parents d'origine sera amoindrie.* »

Edmund Coates, *Des promesses de secret menacées*, *Le Devoir*, 26 juillet 2013.

son identité ne pourra d'aucune manière être divulguée.

Le besoin identitaire de l'adopté

Mon collègue Coates justifie les restrictions que pose actuellement le droit québécois en invoquant le droit à la vie privée des parents d'origine et, plus spécialement, de celles qu'on appelait jadis les filles-mères. Dans un contexte social qui condamnait sévèrement les naissances hors mariage, celles-ci ont confié leur enfant à l'adoption en obtenant la garantie qu'on ne dévoilerait jamais leur identité sans leur consentement. L'État, argue-t-il, a la responsabilité morale de respecter son engagement.

Il s'agit certes là d'un argument sérieux, mais non d'une justification à l'immobilisme. Si le droit à la vie privée des parents d'origine im-

porte, la quête identitaire de l'adopté compte tout autant.

Depuis quelques années, les connaissances scientifiques permettent d'appréhender la quête identitaire de l'enfant adopté sous l'angle des besoins fondamentaux.

La personne adoptée qui veut connaître l'identité de ses parents d'origine ne cherche ni à s'introduire dans un environnement familial qui n'est pas le sien, ni à remplacer sa famille d'adoption, ni à satisfaire une simple curiosité, voire un caprice. En voulant s'approprier son passé et ses origines, l'adopté cherche simplement à satisfaire un profond besoin humain qu'un nombre grandissant de pays reconnaissent aujourd'hui dans leur loi constitutionnelle. Ainsi, en Allemagne et en Suisse, l'adopté majeur peut en toutes circonstances s'enquérir de son identité d'origine au nom du droit à l'égalité, à la dignité et au libre épanouissement de sa personne.

Si le projet de loi 47 ne consacre pas un droit absolu à la connaissance des origines, il a toutefois le mérite d'assurer un meilleur équilibre des enjeux en cause. Les parents d'origine disposeront d'un délai de 18 mois suivant l'entrée en vigueur des nouvelles règles pour inscrire auprès du centre jeunesse un veto à la divulgation de leur identité. S'ils ne sont pas en mesure de le faire d'eux-mêmes, leur représentant légal ou, à défaut, un proche parent ou une personne démontrant un intérêt particulier pourra agir en leur lieu et place.

À l'expiration du délai de 18 mois, tant et aussi longtemps qu'une demande de renseignements n'aura pas été présentée par l'adopté, il

sera encore possible aux parents d'origine d'inscrire un veto à la divulgation de leur identité. Ce veto, le cas échéant, cessera toutefois d'avoir effet un an après leur décès.

Bannir le secret

La solution ne doit pas résider dans le secret. Le secret s'impose lorsque l'on souhaite cacher une réalité que nous ne voulons pas voir, qui suscite en nous l'inconfort, voire la honte. Or, qu'y a-t-il de honteux dans le geste posé par les mères qui, dans les années 40, 50 et 60, ont confié leur enfant à l'adoption, en raison d'un contexte social et religieux qui ne leur donnait pas d'autre choix? Le droit à la vie privée des mères derrière lequel on se retranche pour justifier la confidentialité des dossiers d'adoption du passé n'est-il pas qu'un simple prétexte qui nous empêche d'assumer notre passé collectif?

Plutôt que de maintenir le tabou et de laisser ces femmes mourir avec leur secret, comme si leur geste était répréhensible, ne devrait-on pas envisager leur passé avec ouverture et transparence? Une telle perspective ne serait-elle pas plus socialement responsable et plus respectueuse des principales concernées? Voilà le défi auquel nous convie le projet de loi 47.

D Lire aussi : **Caroline Fortin, présidente du Mouvement Retrouvailles**, souligne dans le texte *Adoption. Le besoin de combler le vide* qu'on ne peut plus, pour préserver une minorité, priver des milliers de personnes de connaître la vérité sur leurs origines. **LeDevoir.com**

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste) ; **information générale** : Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise(société) et Jean Dion (sports) ; **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David(chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter) ; **information culturelle** : Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre) ; **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), Sophie Chartier, Karl Rettino-Parazelli et Geneviève Tremblay (assistants) ; **correction** : Andrégne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire); Florence Ferraris (commis). **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec). **PUBLICITÉ** Elyse Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elmam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Susan Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard(secrétaire). **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaïtis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (reponsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

MMA

SUITE DE LA PAGE 1

[...] *commet une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale [...] est présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour en prévenir la perpétration*», peut-on lire.

« Dans l'éventualité de poursuites de cette nature, cette disposition pourrait être invoquée au soutien de poursuites pénales entreprises contre les dirigeants ou les administrateurs », ajoute M^{me} Halley, qui est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Mais « cette situation particulière peut poser des difficultés d'exécution », souligne-t-elle.

En cas d'infraction à la loi adoptée en octobre 2011, l'administrateur ou le dirigeant épinglé s'expose à une amende de 10000 à un million de dollars et à une peine d'emprisonnement maximale de trois ans. La législation fait frissonner les membres des conseils d'administration, tout en embêtant les assureurs en responsabilité individuelle. En effet, les compagnies émettrices d'assurance responsabilité individuelle multiplient les avis dans lesquels elles se disent réfractaires à couvrir un tel risque.

« Bien que non juriste, je note que la loi québécoise ne mentionne en aucun lieu le transport de matières dangereuses. On pourrait possiblement étirer la portée de certains alinéas de l'article 70 [sur les matières dangereuses] pour y trouver pied juridique, mais on se buterait probablement à la prédominance du pouvoir fédéral dans le domaine du transport ferroviaire, surtout que la cargaison de la MMA allait franchir plus d'une province canadienne », a souligné le président du conseil de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées (IGOPP), Yvan Allaire.

L'expression « prendre toutes les précautions nécessaires » fait peser sur les épaules des membres du conseil d'administration un risque « incommensurable » aux yeux de l'organisme de référence sur les enjeux de gouvernance.

D'ailleurs, l'IGOPP appelait il y a six mois le gouvernement du Québec à « rapidement corriger » certains passages de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui a été adoptée à l'initiative du gouvernement libéral. « [L]a portée pourrait décourager des candidats compétents d'accepter de siéger à des conseils d'administration, particulièrement pour les sociétés dans le domaine des ressources naturelles », indiquait M. Allaire, de même que l'avocat associé au cabinet Lavery André Laurin. « Des mesures législatives comme l'article 115.40 [...] créent pour l'administrateur une situation inéquitable et menacent ainsi la qualité de la gouvernance dans les sociétés dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement », insistaient-ils.

En plus de voir leur responsabilité individuelle engagée, les administrateurs et dirigeants de la MMA pâtiraient d'une présomption de culpabilité s'ils devaient se défendre d'avoir contrevenu à la Loi sur la qualité de l'environnement. Un pan entier de la Loi sur la qualité de l'environnement ne tiendrait pas longtemps s'il était confronté à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Charte québécoise des droits de la personne, soupçonne l'IGOPP.

D'abord l'enquête

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) aura-t-il recours à la Loi sur la qualité de l'environnement? « Tout cela sera à considérer. Il va falloir attendre que l'enquête soit complétée. Les décisions seront prises à ce moment-là par des procureurs. Pour le moment, il est prématuré de répondre à des questions comme celles-là », a déclaré le porte-parole du DPCP, René Verret, se refusant à tout autre commentaire au sujet des suites à donner à l'enquête de la Sûreté du Québec. « On va avoir un travail d'analyse de la preuve. On peut le présumer, elle va être très importante », a-t-il toutefois ajouté. Quelques procureurs épaulent les policiers de la Sûreté du Québec depuis le lendemain de la catastrophe ferroviaire, a précisé M. Verret.

Le vice-premier ministre du Québec, François Gendron, s'est dit « surpris » mercredi de l'attitude de la MMA. La compagnie semble s'être exonérée de toute « responsabilité sociale » quant au « développement durable », à l'« environnement », ainsi qu'à « la vie des personnes » de la région de Lac-Mégantic. « Ce n'est pas possible de dire: « Nous autres, on fait de la business. Il est arrivé une bad luck, le gouvernement éponge. » [...] Je ne commencerai pas à jouer aux justiciers, ce n'est pas mon rôle, mais [...] ce n'est pas vrai que nous, on a toujours à casquer les coûts sociaux », a déclaré M. Gendron, invitant à laisser le « ministère de la Justice faire son job ». « J'ai un collègue qui fait un excellent travail, je vais lui laisser regarder cela à fond. [...] Le ministre de la Justice a des informations que je n'ai pas, des recours que je connais moins que lui... »

Le propriétaire du « train fantôme », Ed Burkhardt, a indiqué mercredi que ses compagnies d'assurances étaient enfoncées dans un écueil juridique, ce qui expliquerait les délais de réponse aux demandes de dédommagement. « Nos assureurs ont des problèmes légaux que je ne suis pas en position de décrire », a-t-il affirmé sur les ondes de Radio-Canada.

Le cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, n'a pas rappelé *Le Devoir*.

Le Devoir

EAUX

SUITE DE LA PAGE 1

2500\$, 5000\$ ou de 10000\$. » À l'administration générale de la Ville de Terrebonne, on répondait mercredi que « les problèmes se règlent au fur et à mesure », refusant de formuler tout autre commentaire sur le sujet.

Selon l'environnementaliste Daniel Green, la Ville de Terrebonne devrait être mise à l'amende pour ces manquements. Il estime que le ministère est « très tolérant » lorsqu'il est question de pollution par les eaux usées. « Le problème, c'est que le ministère envoie des avis d'infraction au lieu de mettre les Villes récidivistes à l'amende. Pour que l'on respecte les lois, il faut un effet dissuasif avec des amendes. »

Un problème récurrent à Baie-Trinité

Dans la petite municipalité de Baie-Trinité, un village de la Côte-Nord comptant 418 âmes, le ministère de l'Environnement a envoyé 4 avis d'infraction pour le rejet d'eaux usées sanitaires dans l'environnement. En 2009, le centre de contrôle environnemental de la Côte-Nord notait que la municipalité avait « rejeté un conta-

minant [eaux usées sanitaires] dont la présence dans l'environnement est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens ».

La Ville a procédé, sans autorisation, à des travaux d'agrandissement de son champ d'épuration, ce qui lui a valu un autre avis d'infraction. Le dernier avis de non-conformité pour émission d'eaux usées dans l'environnement date du 14 janvier 2013.

Questionné sur ces manquements récurrents, le maire de la ville, Denis Lejeune, se dit bien conscient du problème qui touche 29 résidences en bordure du littoral et qui perdure depuis une quinzaine d'années. « Ça coûte 1,2 million pour le reconstruire. Pour 29 résidences, ça fait beaucoup... » Il dit avoir investi 6 millions pour le réseau d'eau potable, un problème qui était, selon lui, plus urgent. « On va régler le problème quand on sera rendus là. On va regarder ça, c'est sûr, mais pour l'instant, la priorité, c'était l'eau potable. »

Saint-Adolphe et Lac-Brome

À Saint-Adolphe-D'Howard, au nord de Montréal, on cumule également 4 infractions. Trois

d'entre elles concernent le rejet d'eaux usées dans le secteur de Morgan.

Les inspecteurs notent également que la Ville a exploité un système de traitement des eaux non conforme, qu'elle a procédé à un raccordement de conduites de système de traitement des eaux usées privé vers le champ d'épuration municipal sans autorisation et qu'elle a omis, alors qu'elle était déjà en faute, de présenter un rapport sur l'état des fosses septiques de certains secteurs problématiques. En septembre 2012, le système de traitement des eaux usées n'était toujours pas en bon état de fonctionnement, selon le ministère.

À Lac-Brome, c'est la gestion du lixiviat des boues de la station de traitement des eaux usées qui cause problème. En février 2009, un avis d'infraction était envoyé à la municipalité pour le rejet dans l'environnement de lixiviat en provenance du lit de séchage des boues, qui était en mauvais état de fonctionnement. Il aura fallu un total de 4 avis pour que le problème soit réglé, la dernière demande de correctif étant datée du 6 décembre 2010.

Les Villes de Saint-Adolphe-d'Howard et de Lac-Brome n'ont pas rappelé *Le Devoir*.

Le Devoir

XKEYSCORE

SUITE DE LA PAGE 1

données, poursuit le quotidien, un analyste de la NSA n'a besoin d'aucune autorisation préalable d'un juge ou d'un supérieur.

Ces nouvelles révélations viennent appuyer les déclarations précédentes d'Edward Snowden, qui décrivait la capacité des services secrets américains. « Je pourrais, en étant simplement assis à mon bureau, surveiller les échanges en ligne de n'importe qui, de vous, de votre comptable, d'un juge fédéral ou même du président si j'ai une adresse courriel personnelle. »

Cette affirmation avait été contredite par le représentant républicain Mike Rogers, qui siège au comité de la Chambre des représentants sur les activités de surveillance. « Il ment. C'est impossible de faire ce qu'il prétend être capable de faire », avait déclaré Mike Rogers au *Guardian*.

Sur son site, le quotidien décrypte toutefois dans une présentation PowerPoint de 32 pages, apparemment issue d'une séance de formation destinée à des agents du renseignement américain, le fonctionnement de XKeyscore. On y explique que les agents du NSA peuvent chercher, en temps réel, dans le contenu des courriels ou de toutes autres activités sur Internet pour remonter vers les personnes ciblées. Le programme repose sur l'utilisation de quelque 500 serveurs disséminés dans le monde, y compris en Russie, en Chine ou au Venezuela. Et contrairement aux autres programmes de surveillance, XKeyscore permet de faire des recherches sans nécessairement connaître une adresse courriel. Il suffit d'avoir un nom, un numéro de téléphone, l'adresse IP ou des mots-clés pour obtenir des informations sur une personne et sur toutes ses activités sur Internet. *The Guardian* souligne que ce logiciel permet aux services de renseignement d'accéder à « pratiquement tout ce qu'un utilisateur lambda fait sur Internet ».

XKeyscore aurait ainsi permis aux agents américains de capturer « plus de 300 terroristes », mais le gouvernement Obama n'a pas voulu confirmer ces révélations.

Lorsqu'il a été interrogé pour savoir si le Congrès avait été mis au courant d'un tel programme, le porte-parole de la Maison-Blanche, Jay Carney, a préféré renvoyer la question vers les services de renseignement. Il a assuré que « l'accès à tous les outils d'analyse de la NSA est limité aux employés qui le demandent pour les tâches qui leur sont confiées ». La NSA s'est quant à elle défendue en affirmant au *Guardian* qu'elle ne fait pas de surveillance à grande échelle, au hasard.

Documents déclassifiés

La Direction américaine du renseignement a par ailleurs déclassifié, mercredi, des documents secrets dans le but de démontrer « une transparence accrue ». L'un des documents est l'autorisation de la Cour de surveillance du renseignement étranger, daté du 25 avril 2013, qui oblige l'opérateur téléphonique Verizon à fournir quotidiennement pendant trois mois l'ensemble des métadonnées (numéro appelé, durée des appels) à la NSA. C'est ce document qu'Edward Snowden a révélé le 5 juin au *Guardian*. Un autre document a été déclassifié, daté de 2011, dans lequel des programmes de surveillance de collecte des métadonnées étaient présentés.

Lors d'une commission sénatoriale, qui a débuté mercredi à Washington, le numéro deux du département de la Justice, James Cole, s'y est référé pour expliquer ce que le gouvernement faisait de cette collecte massive. Il a plaidé que « le gouvernement pouvait rechercher les données seulement s'il avait un doute justifié que le numéro de téléphone recherché était associé avec certaines organisations terroristes ». Ces prochains jours, les dirigeants de trois agences de renseignement, de même que d'autres membres du département de la Justice, devront répondre aux questions des sénateurs sur les programmes d'espionnage utilisés aux États-Unis. Le logiciel XKeyscore n'a pas encore été abordé, mais le président de la commission, Patrick Leahy, a rappelé l'importance d'avoir des « réponses directes » aux questions des élus.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir



NASA/HUBBLE/AGENCE FRANCE-PRESSE

La nébuleuse NGC 6302, photographiée par le télescope Hubble. « Quand on se questionne sur la taille de l'univers, on ne peut pas avoir peur de l'infini, assure Trinh Xuan Thuan. C'est pour moi un espace de liberté. Dans un univers fini, je serais claustrophobe. »

INFINI

SUITE DE LA PAGE 1

lons. » Une « quête de nos origines » qui, dans un présent donnant parfois l'impression de se chercher, serait plus que nécessaire, même si elle peut être angoissante.

Dompter l'infini

« La notion d'infini dépasse forcément l'esprit humain qui, lui, est fini [avec ses 100 milliards de neurones], fait remarquer ce prof d'astronomie et chercheur à l'Université de Virginie que ses élèves surnomment « TXT », pour plus de facilité. « Avant Georg Cantor [ce mathématicien qualifié de dompteur d'infini pour lui avoir donné ses règles mathématiques], tous les scientifiques évitaient l'infini comme la peste », puisqu'il a tendance à faire naître des paradoxes dont plusieurs peuvent être insoutenables.

La réplification des choses, l'« éternel retour » décrit par Nietzsche, en est un. La perte de signification morale des actions dans une perspective infinie où le bien et le mal le seraient tout autant en est un autre, donnant ainsi tout son sens au « silence éternel des espaces infinis » qui effrayait tant Blaise Pascal ou encore à l'œuvre torturé de Borges, ce poète de l'infini et du lointain, que Trinh Xuan Thuan cite abondamment dans son ouvrage.

« Dans la conception très aristotélicienne de l'univers, qui a dominé la pensée occidentale pendant plus de vingt siècles, l'infini a toujours été décrit comme potentiel: on peut l'imaginer, mais il n'est pas réel », ajoute le penseur, joint il y a quelques jours à Paris où il était de passage.

« On pourrait effectivement en rester là, mais pas quand on est un astrophysicien. Quand on se questionne sur la taille de l'univers, on ne peut pas avoir peur de l'infini. C'est pour moi un espace de liberté. Dans un univers fini, je serais claustrophobe. » Et sans doute aussi torturé par cette question: arrivé au bout de l'univers, à sa limite, si l'on passe sa main de l'autre côté, où arrive-t-elle?

Avec son *Désir d'infini*, écrit en français comme tous les bouquins réflexifs et philosophiques signés par cet universitaire, Trinh Xuan Thuan n'apporte bien sûr pas la réponse. Il se promène plutôt aux frontières de l'infini et des questionnements sur les limites du temps et de l'espace.

Si loin, si près

« Quand on observe le très loin, cela nous permet d'appréhender un peu mieux le très près », résume-t-il dans un français métissé par une naissance à Hanoï en 1948. « La notion d'infini est mystérieuse, mais elle est aussi fondamentale pour comprendre le mystère de la vie, pour savoir d'où est venue cette étincelle de vie qui explique comment l'inanimé est devenu animé. » Sans passer bien sûr par le simplisme réconfortant d'un Être éternel que cet homme de science, ayant baigné par surcroît dans la culture bouddhiste, ne peut certainement pas envisager. « L'harmonie et la complexité du monde se décrivent par les lois physiques », dit le spécialiste de l'extragalactique, qui ne craint pas la réflexion existentialiste même si, reconnaît-il, elle n'est pas toujours encouragée dans l'univers anglo-saxon où il évolue principalement.

« C'est sans doute pour cela que mes bouquins ont plus de résonance dans les pays francophones », dit TXT en expliquant que les questions d'ordre philosophique sur le soi, l'origine, les limites et leurs conséquences ne trouvent pas toujours un terreau fertile dans des espaces culturels où l'hyper-pragmatisme et le culte de la performance dominent. « Aux États-Unis, on s'embarrasse moins de réflexions philosophiques sous-jacentes à l'activité scientifique. »

Et pourtant, expose-t-il dans son dernier essai, cette réflexion fait partie intégrante de la nature humaine. « Le désir d'infini nourrit nos préoccupations quotidiennes, dit-il. Mais il est vrai qu'on n'a pas toujours le temps d'y penser, parce qu'on manque de temps pour le faire », trop pris sans doute dans l'instant présent qui, paradoxalement, nous approche autant du concept d'infini qu'il nous en éloigne.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

 Le Devoir sur ledevoir.com  sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Au téléphone 514 985-3346 Par télécopieur 514 985-3390
--	---	--	--

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Javier de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.